

AVRIL 2023

VIE MUNICIPALE

P2

VIE ASSOCIATIVE

P10

INFOS PRATIQUES

P16

ERKHAMAG



on authentique
veilleur de nuit



Grand
Bretzel d'Or
2012



www.turckheim.fr



VIE MUNICIPALE

ÉDITO



Avec des dépenses d'investissement fixées à plus de 7 000 000 €, l'année 2023 est marquée par le vote d'un budget très ambitieux pour Turckheim. Il s'agit de financer des projets structurants indispensables pour assurer une qualité de vie et de service aux habitants et ainsi favoriser le bien-vivre ensemble.

L'un de ces projets phares, la nouvelle aire de jeux Baradé, a été inauguré le lundi 10 avril dernier lors de la 1ère chasse aux œufs organisée par

l'Association des Parents d'Élèves. Je profite de l'occasion pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à faire des festivités de Pâques de notre Cité une véritable réussite et plus particulièrement les agents des services techniques et les bénévoles qui ont décoré nos rues et les salles d'exposition. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochaine Journée citoyenne du 3 juin prochain à l'occasion de laquelle j'espère vous rencontrer nombreux.

Vohe Maire
Benoît SCHÜSSEL

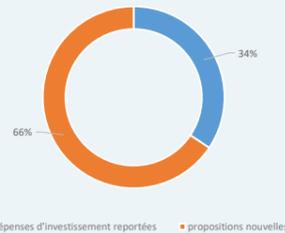
BUDGET 2023

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR TURCKHEIM

2023 verra la finalisation de l'aménagement du périscolaire, du foyer associatif et des aires de jeux ; la poursuite de la refonte de l'éclairage public ; la mise en œuvre de travaux de voiries et plus particulièrement du Boulevard Charles Grad ; l'engagement de travaux de rénovation de la mairie et de réflexion concernant le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

Ces crédits d'un montant exceptionnel, comprennent des dépenses dites reportées (crédits votés en 2022 et qui font l'objet d'un report parce que les opérations ne sont pas encore entièrement achevées) mais surtout des propositions nouvelles pour un total de 4 517 010 €.

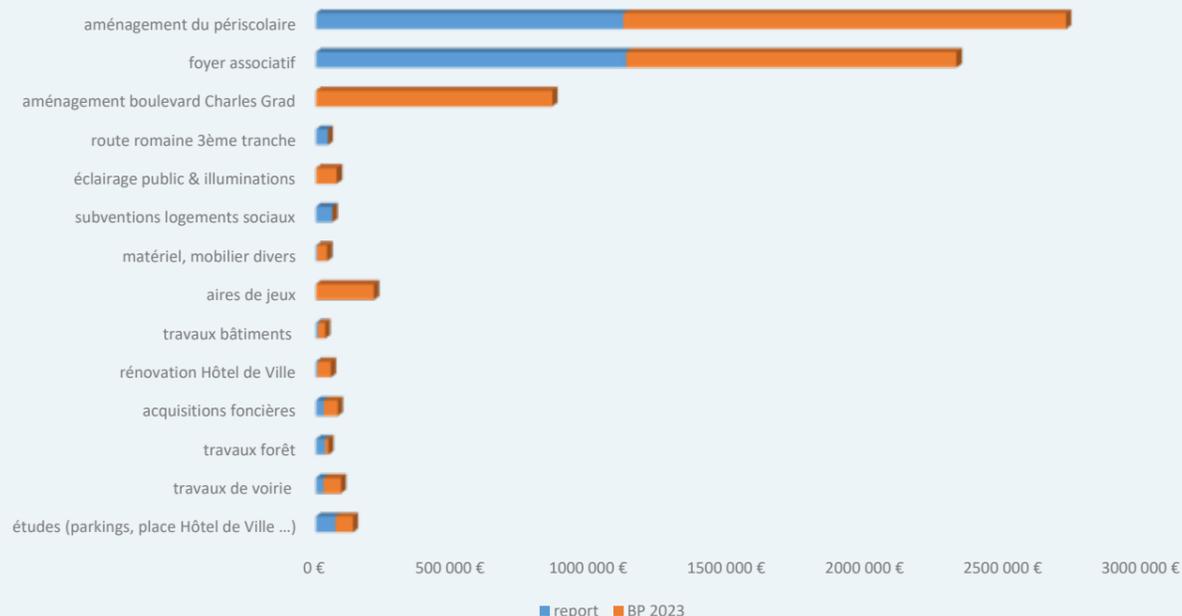
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 446 735,52 €



Le montant des investissements 2023 se porte ainsi à 1 788 € par habitant contre 1 181 € en 2022.

A titre de comparaison, dans les communes de 3 500 à 10 000 habitants le montant moyen par habitant était de 317 € en 2021.

Si le financement de la totalité des projets arrêtés nécessite la souscription d'un prêt, notre Ville reste très peu endettée. Malgré cet engagement financier important, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, afin de ne pas faire supporter davantage de charges aux contribuables en cette période de forte inflation.

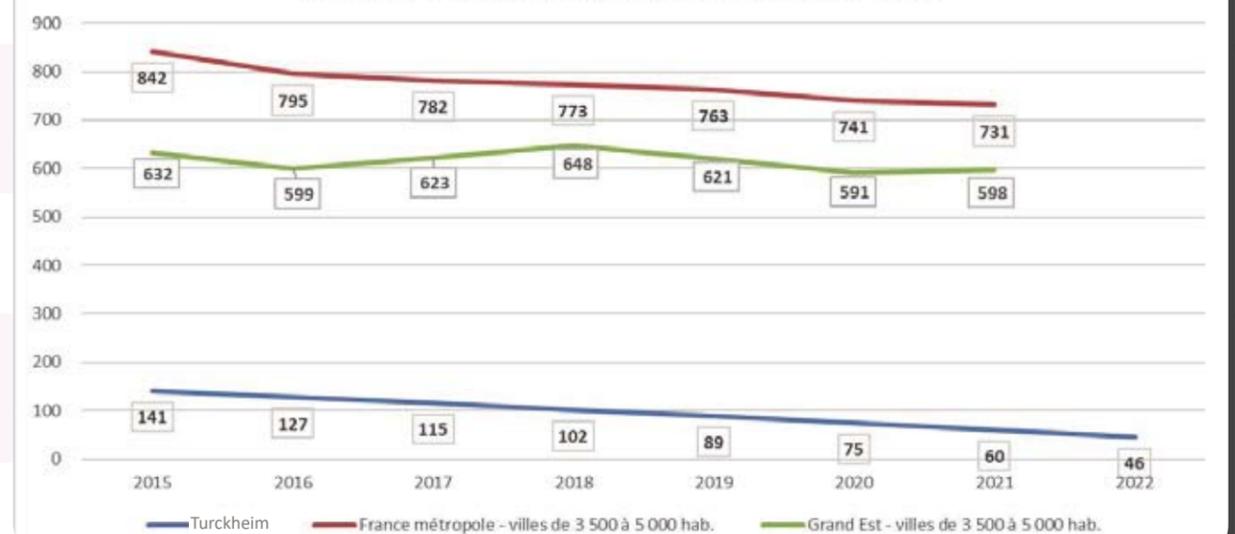


UN RECOURS A L'EMPRUNT

Afin de financer les travaux d'aménagement du nouvel accueil périscolaire, il est nécessaire de réaliser deux emprunts :

- un prêt de 135 000 € à taux zéro a été contracté avec la CAF du Haut Rhin pour une période de 10 ans. Signé le 24 mai 2022 dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement du nouvel accueil périscolaire, il sera encaissé une fois les travaux terminés
 - un prêt de 1 000 000 € souscrit auprès de la Banque Postale pour une période de 15 ans
- Pour rappel, la Ville a un prêt en cours contracté pour la construction de l'Espace Rive Droite et pour lequel il reste 3 annuités à payer. L'endettement est de 46€ par habitant ce qui place Turckheim bien en dessous des moyennes régionale et nationale pour les communes de 3500 à 5000 habitants

Evolution de l'en-cours de la dette par habitant (en €)



MAINTIEN DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Pour 2023, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition. Ces taux restent donc inchangés depuis 2018.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,59 %
- Taxe d'habitation : 9,11 %. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.



Le montant des taxes est calculé à partir de trois éléments :

- La valeur locative cadastrale de la propriété qui correspond au montant d'un loyer théorique
- Le coefficient de revalorisation : il est voté chaque année par le Parlement lors du vote de la loi de finances
- Le taux d'imposition voté par les collectivités locales

Pour 2023, le coefficient de revalorisation a été porté à 7,1%.

De ce fait, alors même que la ville n'augmente pas ses taux, vos impôts augmenteront.



LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE LA ZONE BARADÉ

Dans la continuité du programme initié par la commission Jeunesse et Sport, le renouvellement des équipements de l'aire de jeux de la zone Baradé touche à sa fin. Le projet, budgété à plus de 200 000 € et voulu intergénérationnel et inclusif, a donné lieu à une consultation auprès des citoyens et des écoliers, afin de mener au mieux les pistes de réflexion. Les enfants se sont particulièrement impliqués. Ce sont notamment grâce à leurs réponses que la tyrolienne fait son grand retour !

A découvrir dans la nouvelle aire de jeux :

- Un espace des tout-petits 1 à 3 ans et pour les personnes porteuses de handicaps
- Un module 2-6 ans
- La grande tour 6- 10 ans
- La balançoire
- La zone ados
- L'espace adultes et son street work
- La tyrolienne
- Et surtout les espaces de rencontre : bancs, tables de pique-nique, chaises longues.

Il reste formellement interdit de faire des barbecues sur la zone de loisirs.

Les équipements remplacés de la Zone Baradé, toujours en bon état, n'ont naturellement pas été jetés. Actuellement stockés aux ateliers municipaux, ils seront réutilisés à l'aire de jeux de la Place Hertrich.

L'ensemble a été inauguré le 10 avril en compagnie du Lapin de Pâques, venu à l'occasion de la chasse aux oeufs organisée par l'Association des Parents d'Elèves.



Les investissements «Jeunesse et Sport» 2020-2021

- Terrain de foot synthétique : 478 000 € euros TTC
- Square Martens : 19 641,66 euros TTC
- Création d'un City park : 36 252 euros TTC
- Acquisition de jeux et de panneaux d'information : 4 683,36 € TTC



NOUVEAU PÉRISCOLAIRE

Les travaux se poursuivent dans le futur périscolaire :

- Les vitres ont été posées dans l'extension et les fenêtres ont été remplacées dans la villa
- La couverture de la villa est quasiment achevée
- Les travaux d'isolation, de chauffage et d'électricité dans les bâtiments sont finalisés
- Le coulage de la chape est programmé la seconde quinzaine du mois d'avril

FOYER ANDRÉ : MAISON DES ASSOCIATIONS



A ce jour, les travaux ont essentiellement concerné la partie arrière et l'extension du foyer : les murs du sous-sol et du rez-de-jardin ont été réalisés. Le gros-œuvre s'attaque désormais à l'étage. La démolition vient juste de débuter dans le bâtiment existant.



FINANCES

2022

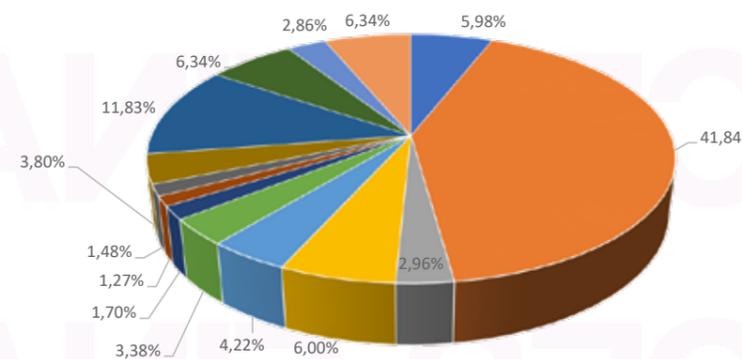
Le Conseil Municipal a approuvé le 16 mars dernier le CFU (Compte Financier Unique) de l'année 2022, document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget correspondant à l'année civile.

La section d'investissement reprend les dépenses totales réalisées, pour 1 987 664 €, financées à hauteur de 1 930 752 € en grande partie par l'épargne de la Ville et les excédents de la section de fonctionnement (de l'ordre de 80 %), et par les ressources externes (subventions, taxe d'aménagement, fonds de compensation de la TVA) pour 20 %.

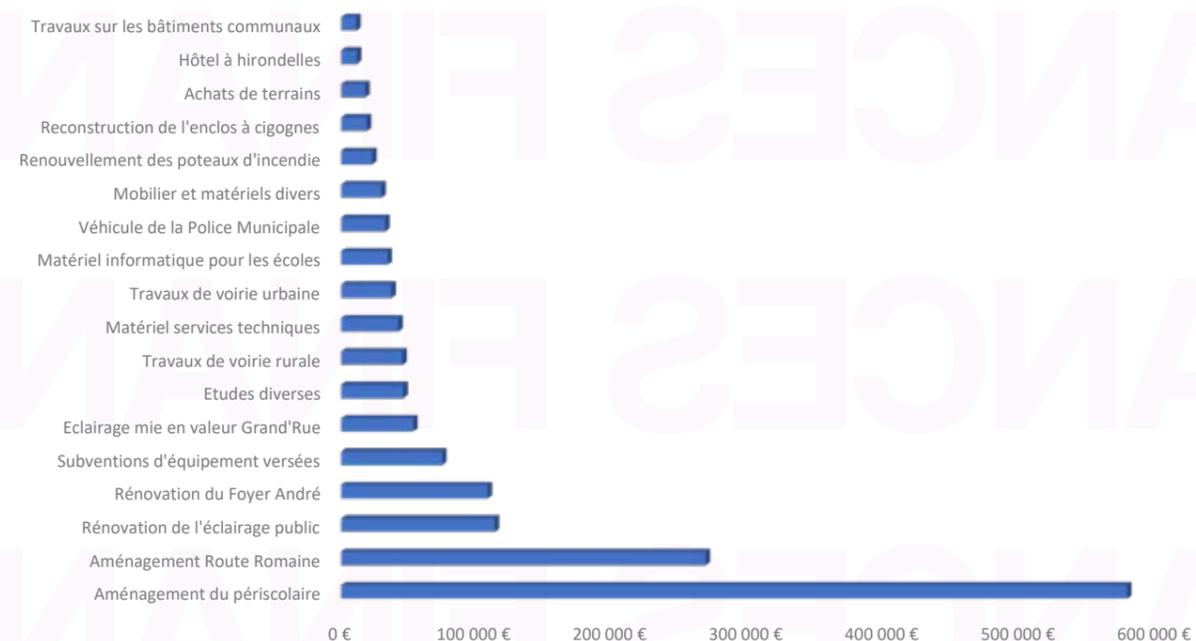
La section de fonctionnement permet de constater les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la Ville. Les dépenses de l'année 2022 s'élèvent à 3 106 510 €, dont 2 886 056 € pour les dépenses réelles ayant donné lieu à décaissement (hors dotation aux amortissements). Ce montant est en hausse de 6,48 % par rapport à 2021, mais de 2,87 % seulement par rapport à 2019, année de référence « pré-covid ».

Cela représente une dépense par habitant de 736 € par an, contre 852 € par an pour les communes de même taille en France.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 915 359 €, en hausse de 6,32 % par rapport à 2021. Elles proviennent essentiellement du produit de la fiscalité locale (31,92%) et de l'attribution de Colmar Agglo (29,48%). L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé représente 808 849 €. Il permet de contribuer au financement des investissements budgétés.



- Autres charges
- Culture, jeunesse, sport
- Impôts & taxes
- Subventions aux associations
- Charges de personnel
- Enseignement
- Patrimoine & forêt
- Communication, cérémonies
- Environnement, espaces verts
- Périscolaire
- Contributions aux organismes
- Hygiène & sécurité
- Services généraux
- Voirie, éclairage public



ASSOCIATIONS

DU CÔTÉ DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- A l'Amicale des Donneurs de Sang, le Président Denis CLAIRE passe le flambeau à Mélanie KARCH.
- Frédéric DININGER succède à Jean-Pierre REMETTER à la présidence de l'Association de Pêche.
- Organisant des randonnées à travers l'Alsace et le monde, l'Association Terres d'Empreinte change de nom et devient A vot' Sentier.
- Le Club Vosgien a récompensé ses bénévoles au long cours pour leur engagement, jusqu'au houx d'or (15 ans de bénévolat).
- Au Brand Motorsport, où il était très actif, le regretté Eric EHRHART donne son nom à un trophée récompensant les jeunes pilotes.



ÉTOILE DE MONIQUE

L'Association Etoile de Monique a été conviée et mise à l'honneur en tant que donatrice lors de l'inauguration du service de soins palliatifs de l'Hôpital Pasteur le 28 mars dernier.

Le service autonome de soins palliatifs est un maillon essentiel dans la prise en charge des patients : soulager la douleur, intégrer les aspects psychologiques et spirituels des soins et soutenir les familles.



10

ASSOCIATION FAMILIALE

Organisatrice d'un vaste panel d'activités, sportives ou non, l'Association Familiale de Turckheim a toujours assumé un rôle social. Elle s'est récemment mise au service de l'EHPAD du Brand, en finançant une «douche au lit».

Financée par l'Association Familiale de Turckheim à hauteur de 6000 €, cette troisième «douche au lit» répondait à un besoin de l'établissement pour les personnes âgées dépendantes.

«Nous nous réjouissons d'avoir pu aider à la fois les patients et les soignants. Nous sommes au service des familles mais apportons notre aide quand nous le pouvons aux personnes et organismes qui en ont nécessité. L'association familiale, comme cela s'est déjà présenté, est disposée à s'associer avec l'EHPAD pour des activités ponctuelles». L'Association Familiale de Turckheim a notamment fait des dons pour la Manne Alimentaire, les Restos du Coeur ou encore les Enfants de Tchernobyl.



EHPAD du BRAND

«Denise, Laurette, Béatrice, Suzanne, Marthe, Francine, Gaby, Ursula, Nicole, Michel, Odette, Andrée G, Andrée B, Vincent, nous, les bénévoles...»

Non, nous ne sommes pas une association, juste une joyeuse bande de personnes, aux boucles argentées, principalement des femmes, avec juste l'envie de nous consacrer avec dévouement et empathie, aux résidents de l'EHPAD BRAND de TURCKHEIM, et ce depuis nos débuts dans les années 1980.

Nous nous relayons, tous les jeudis après-midi, afin de divertir les pensionnaires avec diverses activités ludiques : chants, danses, lotos, jeux de société, ateliers de cuisine, fêtes de Noël, de Pâques ou encore de carnaval, comme l'indique la photo ci-dessous, mais aussi pour diverses activités ponctuelles afin d'alléger le travail des agents hospitaliers: aide à l'hydratation des malades pendant les périodes de canicule, transport et accompagnement des personnes à mobilité réduite pour des offices religieux à la chapelle ou à l'église...juste pour s'impliquer dans le bien-être et le bonheur du partage, et ainsi voir s'afficher sur leurs visages burinés, un sourire qui est pour nous, le plus beau des salaires de remerciement.»

11



MUSÉE DES COMBATS DE LA POCHE DE COLMAR

Après deux années 2020 et 2021 compliquées liées à la crise du COVID19, le musée a retrouvé des couleurs. La fréquentation l'an passé a été presque identique à 2019, son année record avec 19000 visiteurs. Ce sont effectivement un peu plus de 18500 touristes et autochtones qui auront fréquenté ce magnifique lieu de mémoire.

Le musée a rouvert ses portes pour la saison le 31 mars dernier, et ce jusqu'au 11 novembre, tous les jours de la semaine de 14h à 18h et le dimanche matin également de 10h à 12h. Toute

réserve de groupe est possible en dehors de ces horaires.



En complément du très beau site internet et de l'application smartphone venue compléter les audio-guides, le musée présente de nombreuses nouveautés. Des QR codes ont également été mis en place destinés à découvrir, en les scannant, l'histoire d'un personnage ou d'un objet. Bref, un musée sur l'histoire, mais aussi avec DES HISTOIRES !

Dans la première salle d'exposition, une nouvelle mise en scène représente les « Gebirgsjäger » (chasseurs de montagne) du 136ème Régiment de la 2ème Gebirgsjäger Division, reconnaissables à l'Edelweiss et à l'insigne du régiment, le renne. Cette unité fut rapatriée du grand Nord dans la Poche de Colmar en fin de guerre. Ils furent les adversaires des soldats du 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes qui s'est notamment illustré dans les combats de Jepsheim. Une vitrine leur est d'ailleurs consacrée dans la deuxième salle d'exposition.

Dans cette dernière ont également pris place deux nouveaux soldats. On y trouve un petit sergent du 152ème Régiment d'Infanterie, Paul FLESCHE-HILD, qui avait fait don de sa tenue au musée en 2021, et à côté de lui, un petit Commandant, Gérard FOELLNER, qui nous avait également donné la sienne en 2020. Ils entourent avec fierté un beau cheval à bascule tricolore, cadeau de M. François WAGNER.

Leurs très belles histoires sont à découvrir à travers les QR codes.

De belles mises en scène, de beaux objets, bref une visite s'impose ! Le musée demeure un lieu incontournable dédié à tous les combattants qui ont pris part aux terribles combats de la Poche de Colmar au cours de l'hiver 1944-1945, à toutes les victimes civiles et militaires, pour leur rendre l'hommage qui leur est dû, afin que la génération actuelle et celles à venir se souviennent de la valeur du mot... « LIBERTÉ ».

Alors, on y va ? Bonne visite à toutes et à tous !

<https://musee.turckheim-alsace.com/>
<https://www.facebook.com/mmpcolmar/>

L'Association « Romy, l'inoubliable » de TURCKHEIM à PONTARLIER

La Présidente de l'Association « Romy, l'inoubliable », Dorette Roess, a été invitée par le CRIC (Centre de Ressources Iconographiques pour le Cinéma) de Pontarlier à l'inauguration de l'exposition « BOURVIL », dont l'invité d'honneur était Dominique RAIMBOURG, fils de l'Acteur, le 10 mars 2023.

Aussi une délégation de 4 membres s'est rendue sur place.

Pour mémoire, l'Association Romy l'Inoubliable a signé une charte avec le CRIC qui est devenu partenaire pour l'organisation du Festival Romy Schneider à Turckheim.

Les discours officiels, où l'Association RI a été citée à maintes reprises, terminés, les membres ont pu admirer une imposante exposition d'affiches de films, photos, revues, extraits de films... rendant hommage à BOURVIL dans la belle chapelle des Annonciades sur les musiques des films.

Photos et échanges chaleureux ont eu lieu avec Claude BERTIN-DENIS, président du CRIC, Fabrice HERARD chargé de communication, tous les deux membres de l'association RI, ainsi qu'avec Dominique RAIMBOURG.

A 21h, il y a eu projection, au cinéma Olympia, du film « Le cœur sur la main » (1949) d'André BERTHOMIEU en présence de D. RAIMBOURG qui a répondu aux questions du public venu en nombre.

Samedi matin 11 mars, Dorette Roessa a dédié l'album « Romy Schneider « Il était une fois... une princesse à l'Ecran » et échangé avec beaucoup d'acheteurs et admirateurs de Romy, l'inoubliable. Après un dernier déjeuner copieux dans un restaurant décoré d'extraits de films, les membres ont quitté Pontarlier à regret, avec les yeux pleins d'étoiles et le coffre de la voiture rempli de matériel cinématographique pour **le Festival Romy Schneider qui se déroulera du 12 au 20 août 2023 à Turckheim !**



ASSOCIATION DE PÊCHE TURENNE

Les étangs sont nichés dans un écrin de verdure et fortement peuplés de grosses carpes, brochets, truites et poissons blancs. Une grande terrasse ombragée, une buvette et un service de petite restauration sont également à votre disposition afin de rendre vos journées de pêche des plus agréables. Association de Pêche Turenne - Route de Zimmerbach à Turckheim.

L'étang de pêche est ouvert depuis le 12 mars.

APP TURENNE
 Route de Zimmerbach
 68200 Turckheim
 Tél. 03.83.73.12.34
 Port. 03.83.73.12.34

L'APP Turenne organise sa pêche spéciale

GROSSES TRUITES

Lundi 1^{er} Mai 2023

Placement libre
 (horaires habituels)

40€ 1 Ticket Pêche illimitée
 et 1 boisson
(Alevinage : 100 kg grosses truites, 100 kg portions)

Petite restauration sur place TOMBOLA OFFERTE



LE GROUPE SCOLAIRE CHARLES GRAD RECOMPENSÉ

Il y a 10 ans, la Charte de qualité franco-allemande pour les écoles maternelles bilingues était signée par les ministres de l'Éducation nationale français et allemand.

Dans cet élan, le 24 novembre 2013, le réseau des «écoles maternelles Elysée» était lancé comme un symbole d'ouverture vers les autres.

Avec 3 classes maternelles bilingues (sur un total de 6), le groupe scolaire Charles Grad a été récompensé de la labellisation «Elysée».

Le groupe scolaire est également engagé dans la démarche « E3D », école ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable pour obtenir la labellisation.

En faisant de l'établissement un vrai lieu d'apprentissage sur ce point, cette démarche participe à l'éducation au développement durable. Elle associe toutes les parties prenantes de l'école : administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves et ses partenaires, notamment les collectivités territoriales.



Vendredi 14 avril, le groupe scolaire organisait son cross à l'Espace Baradé. Après l'effort, les enfants ont pu profiter des nouveaux équipements.



Journée Citoyenne

Samedi 3 juin 2023 8h-12h

Une demi-journée solidaire au service de votre Ville pour contribuer à améliorer votre cadre de vie

Ateliers plantations - mise au propre des sentiers pédestres - construction d'une aire de pique-nique.

Inscriptions en mairie du 3 mai au 26 mai

- par mail : mairie@turckheim.fr
- à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture

Ouvert à tous
Rendez-vous à 8h aux Ateliers Municipaux
Repas inclus
Bulletin d'inscription en téléchargement sur www.turckheim.fr



JOURNÉE «Déchets» Samedi 3 juin 2023 de 13h à 17h Place de l'Hôtel de Ville

Colmar Agglomération propose une journée d'information consacrée aux nouvelles consignes de tri. Il sera également possible de retirer des sacs biodéchets à cette occasion.

EN 2023, LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT

QUOI TRIER ?



Vous triez déjà



Tous les papiers

Vous triez en plus
Nouveau!



Les films, sacs et sachets en plastique



Les barquettes et pots en plastique



Les emballages en carton et briques



Les emballages métalliques



Les bouteilles et flacons en plastique

COMMENT TRIER ?

1 Je collecte en urac dans mon sac

2 Je vide le contenu dans la borne de tri (désormais jaune)



Scannez ce QRcode, et localisez les points de collecte

Quelques rappels des bonnes pratiques

- ✓ Déchirer les cartons avant de les introduire
- ✓ Les gros cartons doivent être déposés en déchetterie
- ✓ Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- ✓ Déposer en urac et non dans un sac
- ✓ Bien vider les emballages mais inutile de les laver
- ✓ Concernant les bouchons plastiques : les laisser sur la bouteille ou les donner à une association
- ✓ Tout dépôt d' encombrants ou autres déchets à côté des conteneurs est formellement interdit

DÉCHETS INTERDITS

À ne pas mettre dans les conteneurs de tri et à déposer soit en déchetterie soit dans la poubelle gris selon la nature du déchet.



INFOS PRATIQUES



L'Agglomération organise un concours pour les entreprises créées il y a moins de 3 ans et dont le siège social est situé sur son territoire. Les candidatures doivent être déposées sur agglo-colmar.fr au plus tard **le 28 août 2023**.

Après délibération du jury et le vote en ligne des habitants, 3 prix seront décernés et remis lors de la cérémonie des 20 ans de CA programmée le 9 novembre prochain :

- Développement durable (2 500 euros)
- Transmission/reprise d'entreprise (hors cadre familial) (2 500 euros)
- Prix coup de cœur du public (1 000 euros)



Le nouveau numéro du magazine de Colmar Agglomération est en ligne sur www.agglo-colmar.fr

Il peut également être retiré en format papier à la Mairie, devant les locaux de la Police municipale au Corps de garde et sur le présentoir de l'Espace Rive Droite

PLANTATIONS ET VOISINAGE

Si des dispositions réglementaires spécifiques existent pour certaines voies, de manière générale, **il est interdit de planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2 m de la limite du domaine public routier**. Cette règle vise à garantir la conservation, l'usage, la sûreté et la commodité du passage des voies communales.

De la même manière, pour respecter les servitudes de visibilité, il peut être totalement interdit d'en planter à proximité de croisements, virages ou points dangereux.

Si votre haie a beaucoup poussé et déborde un peu sur la rue, **le maire peut donc vous enjoindre de la tailler**. Si vous ne mettez pas en œuvre les mesures nécessaires dans le délai imparti, **les opérations pourront être effectuées d'office par la commune**, suite à un procès-verbal de constatation et après une mise en demeure adressée par lettre recommandée.

Si la commune doit procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'emprise de plantations privées sur les voies communales, **les frais afférents aux opérations sont facturés aux propriétaires négligents**.



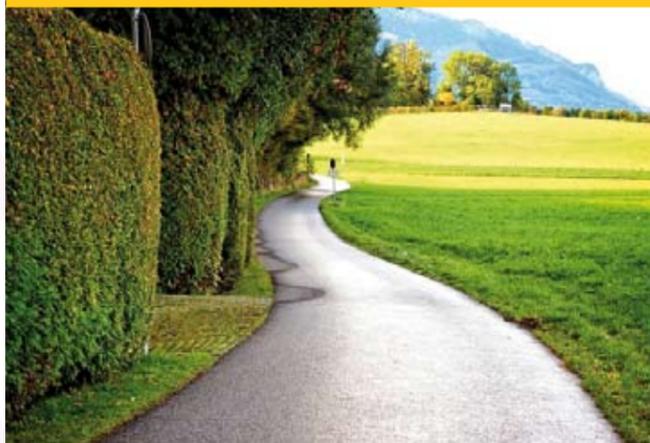
Entre propriétés voisines il est également nécessaire de respecter des règles de distance et de hauteur.

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, **la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres**.

propriété voisine est de 2 mètres.

Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 m de la limite séparative de votre terrain.



TRÉSOR PUBLIC

DÉCLARATION DE REVENUS 2023

Dans le Haut-Rhin, la date limite de déclaration en ligne est fixée au **8 juin 2023 à 23h59**.

ATTENTION : pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 22 mai 2023, quel que soit le département de résidence, le cachet de La Poste faisant foi.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). **Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.**

- Si vous êtes un particulier : Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers
- Si vous êtes un professionnel : Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers



OUVERTURE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

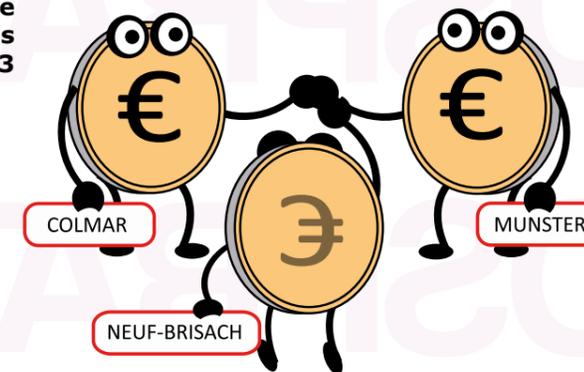
Le SGC, issu de la fusion entre les ex-trésoreries de Munster, Colmar et Neuf-Brisach regroupe désormais **77 communes, 1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes**.

COORDONNÉES SGC de Colmar

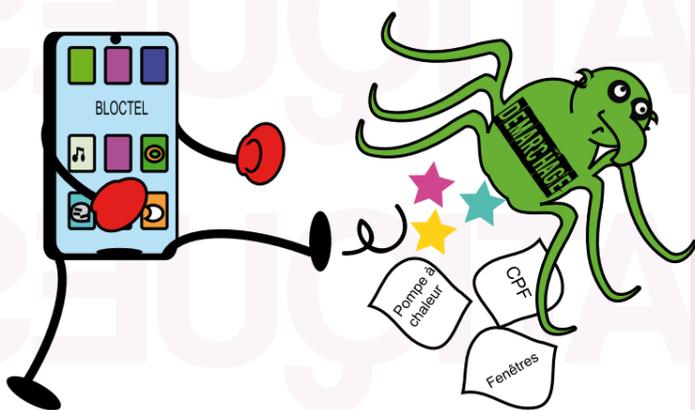
Cité administrative BAT A
3, rue Fleischhauer 68026 Colmar cedex
Tél standard : 03.89.21.61.30
Courriel : sgc.colmar@dgfip.finances.gouv.fr
HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC
Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

MOYENS DE PAIEMENT POUR LES USAGERS :

- par carte bancaire à distance en appelant au numéro du standard du SGC
- en espèces à l'accueil du SGC dans la limite de 300 €
- par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) à dater et signer dans le cadre prévu à cet effet sans jamais modifier le montant pré-rempli. Ce TIP étant à usage unique le prélèvement n'aura lieu qu'une seule fois. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé n'oubliez pas de joindre un RIB ou un IBAN
- par internet en se connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations figurant au dos de la facture.
- par chèque bancaire ou postal : le règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public et à transmettre au Centre d'encaissement avec le talon à l'aide de l'enveloppe jointe
- par carte bancaire ou espèces jusqu'à 300 € chez un buraliste agréé (A Turckheim "Le rendez-vous de 22h08" - Grand-Rue). L'utilisateur devra être muni de sa facture qui comporte un datamatrix.



DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE



Depuis le 1er mars 2023, les professionnels ne peuvent plus démarcher les consommateurs au téléphone :

- De 20h à 10h
- De 13h à 14h
- Les week-ends et les jours fériés

TICKETS DE CAISSE



Nouveau report pour la fin de l'impression automatique du ticket de caisse. Alors que cette mesure provenant de la loi anti-gaspillage votée en 2020 était initialement prévue à compter du 1er janvier 2023, le gouvernement avait décalé son entrée en vigueur au 1er avril

2023. Mais à cause d'une inflation qui reste toujours élevée, cette mesure a été repoussée.

CHASSE

La saison de la chasse a débuté le 15 avril.

Animations été 2023



ANIMATIONS D'ÉTÉ

Du 10 juillet au 27 août 2023, Colmar Agglomération propose un grand choix d'activités sportives et culturelles.

Mode d'emploi pour les inscriptions :

- Avoir un compte sur la plateforme Colmar & Moi.
- En avril, mettre à jour les informations sur la plateforme
- A partir de mi-mai, consultation en ligne du catalogue des animations
- À partir du 12 juin et jusqu'à la fin du mois d'août, inscriptions et paiements en ligne

Pour ceux qui ne peuvent pas effectuer les démarches en ligne un service d'accueil sur rendez-vous sera mis en place en Mairie de Colmar du lundi au mercredi de 8h30 à 11h00.

JE PRÉPARE MES VACANCES



PAPIERS D'IDENTITÉ

Attention aux délais !

Pour anticiper vos voyages, vos examens, vérifiez dès maintenant la validité de vos titres d'identité! Pour les renouveler, effectuez votre pré-demande directement en ligne sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>



Lieux de prise de rendez-vous : mairies de Colmar, Ingersheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Munster.

VIGNETTE CRIT'AIR

Le sésame indispensable pour circuler dans certains centres-villes. Tout véhicule motorisé doit être équipé d'une vignette Crit'air. Pour la recevoir, il suffit d'émettre une demande en ligne ou par voie postale. ATTENTION : de nombreuses fraudes par SMS sont en cours actuellement.

Commandez votre vignette en utilisant le site officiel www.certificat-air.gouv.fr



1er mai : reprise des tournées du Veilleur de nuit



EXPOSITIONS – SALLE DE LA DÉCAPOLE

Du 21 avril au 1er mai	Yves PIRCHER
Du 5 au 14 mai	Myriam WOLFS
Du 26 au 29 mai	Atelier photo de l'association familiale
Du 2 au 11 juin	Fatema ALWAISI

ASSOCIATIONS

13 mai	Portes ouvertes à la Crèche au Coeur du Nid - Rue Rinderknecht. 10h-13h
14 mai	Marché aux Puces - Comité des Fêtes
27 mai	Concert de l'Association Sitala - Place de l'Hôtel de Ville

ESPACE RIVE DROITE

10 mai	Rêver Molière - Comédie de Colmar
13 mai	Ladislava
3 juin	Viz
24 juin	Jacopo Costa

Retrouvez la billetterie en ligne sur www.turckheim.fr

HISTOIRE – PATRIMOINE

Du 1er mai au 31 octobre	Tournée de l'authentique Veilleur de Nuit. Départ à 22h, Corps de Garde
--------------------------	---

BIENTÔT L'ÉTÉ

17 & 18 juin	Marché des Arts Organisé par la FREMAA
24 juin	Fête de la Musique Concert de l'Harmonie Municipale
Du 30 juin au 2 juillet	Week-end du Grand Cru Brand, proposé par le Comité des Fêtes
1 & 2 juillet	Rencontre internationale des Veilleurs de Nuit
13 juillet	Fête nationale. Soirée festive au Stade de la Fecht. Tir du feu d'artifice
13 juillet	Apéritif tricolore

JOURNÉE CITOYENNE

3 juin - 8h/12h

www.turckheim.fr

Téléchargez le TerkhaBook 2023 !
et retrouvez toutes les manifestations de la Ville

Déjà plus de 100 numéros !
Abonnez-vous au Terkh'Actu



DERNIERE MINUTE

BILLETS BASE NAUTIQUE

Les billets d'entrée à la base nautique de Colmar, offerts à chaque foyer turckheimois, seront disponibles à partir du 2 mai. Ils seront à retirer à la Mairie de Turckheim, **muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

Un ticket par membre du foyer, à partir de 6 ans. Les enfants de moins de 6 ans bénéficient d'emblée d'un accès libre. **La base nautique ouvrira ses portes le 13 mai prochain.**



MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est implanté à Turckheim. Le signalement citoyen reste un bon moyen de prévenir sa prolifération.



UNIAT

En raison des travaux au Foyer André, les permanences de l'UNIAT se tiennent tous les deuxièmes jeudis du mois dans la Salle de Réunion de l'Espace Rive Droite, de 14h30-16h30. Prise de rendez-vous au 03 89 80 95 49.

Dans ce numéro



La nouvelle aire de jeux de la zone Baradé P4



La Journée Citoyenne P15



Plantations et voisinage P16

Directeur de la publication : Benoît SCHLUSSEL - Maire

Rédacteurs : Benoît SCHLUSSEL, Marie-Aude KIRSTETTER, Marc THUET, Vincent HERMANN, associations

Montage, mise en page, illustrations : Ville de Turckheim - Vincent HERMANN

Crédits photos : Ville de Turckheim, Vincent HERMANN, Alain BERTON, associations

Impression : AGI Ingersheim - papier certifié PEFC